

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR  
DU RÈGLEMENT 955-14**

**AVIS** est par les présentes donné que le 2 juin 2014, le Conseil municipal a adopté le *Règlement 955-14 abrogeant le Règlement 944-14 concernant les limites de vitesse sur le Rang 4 Est, situé dans un secteur agroforestier en milieu agricole.*

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Transports en date du 11 juin 2014. Ledit règlement entrera en vigueur quatre-vingt-dix (90) jours après son adoption soit le 2 septembre 2014, et ce, conformément à la Loi.

Donné à New Richmond,  
Ce 17<sup>e</sup> jour de juin 2014.

Céline LeBlanc  
Greffière